

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 MARS 2022

Présent-e-s	M.	Nicolas FOURNIER, Président
	M.	Félicien MAZZOLA, Vice-Président
	M.	Martin BARCELLINI
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Xavier FRANCEY
	M.	Vincent FRIOT
	Mme	Aline JOLIAT SAULNIER
	M.	Quentin KNIGHT
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Christian MARTI
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	Mme	Nicole ROEHRICH
	M.	Christian RUPP
	Mme	Floriane SCHMIDT
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s		
Conseil administratif	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Maire
	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Prestation de serment de M. Vincent Friot, en remplacement de Mme Cornelia Froidevaux, démissionnaire
7. Création d'une commission « toutes commissions réunies »
8. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025 (remplacement de Mme Cornelia Froidevaux)
9. Désignation des membres des Fondations communales, Fonds et Groupements intercommunaux
10. P DM 927 – Crédit d'investissement de CHF 81'866.60 TTC pour la réalisation d'une œuvre d'art sur la Place du village
11. DM 924 – Crédit d'investissement de CHF 260'000.- TTC pour le financement de la part communale des travaux pour l'extension de la ligne de tramway 15 Genève – Saint-Julien-en-Genevois
12. R 194 – ZDIA des Cherpines : gouvernance, Ecoparc durable et promotion économique
13. M 193 – Promotion économique et accueil des entreprises à Confignon
14. Questions
15. Propositions individuelles et divers

Le **Président** ouvre la séance du 8 mars 2022 et demande une minute de silence en hommage aux victimes du conflit en Ukraine. Nous serons 18 ce soir pour commencer.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** propose de voter l'OJ.

L'OJ est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022

Le procès-verbal du 1^{er} février 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

M. Fournier transmet les informations suivantes :

- Un apéritif est organisé après la séance.
- Suppléance des c.m. : un retour de chaque parti politique avait été demandé sur 3 points, suppléance en plénière et/ou en commissions, nombre de suppléants par groupe politique et mode désignation des suppléants. Le CA reviendra à la prochaine séance avec une proposition de modification du règlement du CM.

4. Communications des commissions

▶ Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey informe que la commission s'est réunie le 28 février et a travaillé sur la DM 924 relative à la part communale de financement des travaux pour l'extension de la ligne de tramway 15. Puis, un point de situation du CA sur les finances, l'administration, les RH et la sécurité a été fait.

▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie le 1^{er} mars et a abordé la question de la DM 926 relative au protocole d'accord cadre concernant le projet du quartier des Cherpines qu'elle a préavisé positivement à l'unanimité. Puis, elle a examiné les projets en cours sur la commune en matière d'aménagement et de mobilité.

▶ Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

M. Reverchon informe que la commission s'est réunie le 22 février et s'est penchée sur le ré-audit du label Cité de l'énergie. Elle a aussi mis en évidence les enjeux au niveau communal avec le zéro carbone pour les nouveaux quartiers, des incitations pour les propriétaires privés, ou encore des voies vertes. Le besoin d'investissement dans ce domaine a été souligné. Un plan d'actions au niveau de la commune est en cours d'élaboration. La prochaine séance est agendée au 22 mars 2022.

▶ Commission constructions et équipements (CCE)

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 22 février et a principalement traité de la DM 924 concernant le financement de la 1^{ère} tranche de la construction du tram 15.

▶ **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission ne s'est pas réunie, la prochaine séance a été agendée au 14 mars 2022.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 28 février et a assisté à une présentation du dispositif d'action tutorale à Cressy, par l'association Reliance. Elle a aussi fait le point sur le dispositif des accueillantes familiales de jour qui rencontre un franc succès et finalement a discuté du montant accordé à la Fédération genevoise de coopération dans le cadre de la marge de manœuvre autorisée par le budget et voté par le CM.

▶ **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la FPE s'est réunie le 1^{er} mars et a traité d'un point RH important avec la démission d'une des co-directrices pour raisons de santé. L'ancienne co-directrice ayant souhaité pouvoir continuer à travailler dans la crèche comme remplaçante, et tenant compte du renouvellement de la CCT imposant un 10% du taux d'encadrement par des personnes en CDI pour des remplacements, la FPE a donc décidé d'octroyer un contrat à 50% dès septembre à cette dernière. Elle assurera par ailleurs une présence auprès d'enfants à besoins spécifiques.

▶ **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que la FL s'est réunie le 1^{er} mars pour examiner les dossiers courants.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau ne s'est pas réuni, prochaine séance agendée pour le 25 mars 2022.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau du CIV s'est réuni le 10 février et a reçu le bureau d'architectes mandaté à la suite à l'audit signataire relatif aux locaux du CIV, afin de faire un point de situation sur l'analyse des bâtiments.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe

- Comptes 2020-21 : le résultat est excellent, les chiffres seront communiqués dès le 1^{er} avril, fin de l'embargo du CE sur ces données.

- PLQ Cherpines : une rencontre avec M. Savary et Mme Pastor a eu lieu ce jour pour discuter de nos propositions faites à M. A. Hodgers le 23 décembre dernier. Un accord n'a pas été trouvé et le CA de demain va en débattre.

- Situation en Ukraine : le CE communiquera demain sur un plan de protection pour la population. L'office cantonal et les offices régionaux de protection civile sont mobilisés depuis samedi pour une revue de préparation des abris publics communaux et pour contrôler

l'inventaire des comprimés d'iode. L'abri PC de Confignon compte 4792 places protégées pour 4567 habitants, donc supérieur aux besoins. Le stock des comprimés d'iode est également suffisant. D'autre part, on s'attend à un grand nombre de réfugiés, familles et enfants, et un examen des lieux d'accueil est en cours.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco propose de faire un point sur les chantiers en cours sur le réseau routier communal :

- chemin des Marais : en travaux depuis quelques semaines et devrait durer ~3 mois, y compris la déviation sur le chemin de Murcie
- extension de la zone 30 – secteur des Marais : vont débiter vers mars-avril, aucune date précise n'a été communiquée, il est prévu une durée d'un mois
- fibre optique : les travaux pour la mise en place de la fibre optique vont démarrer ce mois et durer jusqu'en juillet. La première phase démarrera dans le secteur de Cressy.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe

Permanence juridique : la première date s'est tenue à la Mairie et a rencontré un très bon accueil puisque les 4 places ont été occupées et les plages horaires suivantes sont d'ores et déjà réservées pour les prochaines dates.

Demande du GIAP : installation de 2 tables de ping-pong dans le préau de l'école de Confignon. Elles seront également à la disposition de la population en dehors des heures scolaires.

Petite enfance : le Conseil statuera sur la question RH évoquée précédemment en point 4.

Promotion économique : rencontre avec Mme Fischer, c.e. en charge de la promotion économique. La FTI a promis la constitution d'une commission d'ici fin juin qui sera chargée de définir la conception du quartier et de créer des outils de communication pour la mise en valeur de cette zone. La commune participe aux ateliers techniques visant à développer la 1^{ère} parcelle, dans l'optique de vérifier la conformité du projet avec le règlement du PDZI. Une attention particulière sera donnée aux éléments de développement durable et de liens avec les quartiers d'habitations. Le projet initial a été modifié en ce sens et les travaux sont en cours.

Culture : un spectacle pour enfants « Une fusée pour pépé » a très bien marché avec plus de 100 personnes et le festival Groove N'Move à Cressy a vu une audience très forte, voire trop forte, pour la capacité de la salle.

Enfin, elle rappelle que la Fête de la musique est prévue pour le 25 juin.

6. Prestation de serment de M. Vincent Friot, en remplacement de Mme Cornelia Froidevaux, démissionnaire

M. Barcellini résume brièvement l'action de Mme Froidevaux et la remercie pour son engagement.

Le Président, en application du règlement du CM de Confignon, demande à M. Friot de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets » au serment qu'il va lire. Ce qui est fait. Il lui souhaite alors la bienvenue au sein du CM et lui propose de brièvement se présenter.

Puis, **le Président** annonce que le CM compte 19 membres dès cet instant.

7. Création d'une commission « toutes commissions réunies »

Le Président rappelle que l'organisation TCR (toutes commissions réunies) qui permet de traiter de questions spécifiques en dehors des séances plénières, n'avait pas fait l'objet d'une validation formelle

au sens du règlement du CM. Il vous est donc proposé ce soir de créer formellement une commission TCR, qui aura pour objet de se pencher sur des objets qui le mériteront, elle sera composée des personnes appartenant au CM, sera présidée par le Président du CM, suppléé par le vice-Président du CM. Voilà pour le cadre.

M. Barcellini déclare être très content de cette solution qui clarifie les choses et il y est bien sûr favorable.

Le Président propose alors de passer au vote.

La création d'une commission TCR (toutes commissions réunies) est approuvée à l'unanimité.

8. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025 (remplacement de Mme Cornelia Froidevaux)

Le Président rappelle que Mme Froidevaux siégeait dans 2 commissions, la CFAS et la CAM, et comme la coutume le prévoit, ce peut être l'occasion d'un changement dans la représentativité des partis au sein de chaque commission, il demande donc si, outre Demain Confignon (DC), ceux-ci souhaitent procéder à des changements. Dans la négative, il demande à **M. Barcellini** si **M. Friot** remplacera la démissionnaire dans chaque commission, ce qui est confirmé.

Le Président propose alors de voter en bloc sur la nouvelle répartition des commissions où **M. Friot** remplace **Mme Foidevaux**.

La nouvelle répartition des commissions est approuvée à l'unanimité.

9. Désignation des membres des Fondations communales, Fonds et Groupements intercommunaux

Le Président demande s'il y a des demandes de modifications de la composition des Fonds et Groupements, et dans la négative, il passe au vote de la composition actuelle.

La composition actuelle des Fonds et Groupements est approuvée à l'unanimité.

10. P DM 927 – Crédit d'investissement de CHF 81'866.60 TTC pour la réalisation d'une œuvre d'art sur la Place du village

Mme Gabus-Thorens rappelle que cette œuvre d'art a déjà fait l'objet de discussions et qu'il avait été demandé de vérifier avec le Fonds d'art contemporain que le prix de cette œuvre était correct. Ceci a été confirmé. Le prix de sa pose a également été vérifié par la commune, qui a choisi les entreprises. Puis, elle souligne que cette œuvre a été choisie par le FMV à l'unanimité et selon le règlement du FMV. Cette œuvre se présente en 2 parties, l'une sur la place du village et l'autre à Cressy, faisant ainsi le lien entre les 2 quartiers. Cette œuvre a également été présentée au SAFCO qui a confirmé que tout était en ordre.

Concernant le montant du financement, le FMV était bénéficiaire au 31.12.20 d'un montant de CHF 68'456.65 et au 31.12.21, ce montant sera augmenté de la somme entrant dans le Fonds, une fois les comptes de l'exercice bouclés. Compte tenu du bon résultat obtenu cette année, le montant total sera couvert par le FMV, sans utilisation des fonds propres de la commune.

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Stoffel explique qu'au vu du travail sérieux effectué par les membres du FMV, de la réflexion ouverte et transparente dans le processus de sélection des artistes locaux, au vu du choix de l'œuvre qui a remporté l'unanimité des membres du fonds, au vu de la modification des statuts du fonds pour permettre d'acheter une œuvre en direct, au vu de l'analyse positive de l'expert du FMAC, de la résonance des œuvres dans le paysage communal, le PLR propose de voter sur le siège afin d'entériner la décision du FMV, prise il y a plus d'un an.

Mme Tornare déclare apprécier ces canards à titre personnel, néanmoins elle ne peut que regretter que le choix de cette œuvre ait été fait sans implication de la population, comme demandé à plusieurs reprises lors de séances du FMV. Est-il vraiment raisonnable que 5 personnes, sans compétences particulières en matière d'art, décident et imposent une œuvre pour le centre du village, sans être accompagnées d'un expert dans leurs réflexions ? Il est regrettable que les habitants de Confignon soient, une fois de plus, mis devant le fait accompli et sans choix de pouvoir se prononcer. Demain Confignon propose un renvoi en CSSV pour organiser une concertation avec la population et en CDEE pour une réflexion en lien avec la réfection de la fontaine, cf. motion 188.

Mme Schmidt rejoint **Mme Stoffel** sur le fait que tous les représentants des groupes présents ont pu participer au choix de cette œuvre à travers le FMV et aussi à travers une mise en situation qui nous a convaincu, tant au sujet des matériaux que dans l'implantation dans deux lieux de la commune pour mieux les relier. Pour ces raisons, le PDC demande un vote sur le siège.

M. Rupp demande si des photos de cette réalisation existent et il est répondu de se référer à la DM proposée qui a inclus 3 photo-montages de cette réalisation dans l'exposé des motifs.

Mme Gabus-Thorens revient sur la non-consultation de la population, pour rappeler que les habitants de la commune ont voté pour 19 représentants, pour un règlement, pour des délégués dans le Fonds, que ceux-ci ont agi conformément au règlement du Fonds et qu'ils ont pris une décision. C'est ce qui s'appelle la démocratie.

M. Eugster intervient pour féliciter les protagonistes de ce beau projet d'embellissement de la Place du village. L'éclairage et les plantations au pied des arbres ont amené une plus-value esthétique et il ne s'opposera pas à ce projet qui utilise un montant à disposition dans le FMV. Mais il se pose la question de savoir s'il ne devrait pas aussi servir la motion 188, qui avait pour objet notre fontaine, hors service depuis longtemps. Les œuvres d'art avant une fontaine hors service, ne sont pas selon lui, dans le bon ordre des choses. Il accepte cependant volontiers le vote sur le siège, mais avec la promesse du CA de trouver la solution pour la fontaine dans le même laps de temps.

M. Kormann répond à **Mme Tornare** qu'un avis d'expert s'est révélé une mauvaise expérience lorsque l'on en a fait usage et que nous avons décidé de ne pas le suivre. Cette expérience est encore fraîche et nous ne sommes pas convaincus de la pertinence que des experts auraient pu nous apporter aujourd'hui.

M. Reverchon regrette qu'au vu des changements climatiques à venir et de l'état de la fontaine que des priorités n'aient pu se dégager.

Le Président propose donc de passer au vote sur le siège, puis au vote de la DM.

Le vote sur le siège est accepté par 12 oui et 7 non.
--

M. Barcellini regrette aussi le manque d'implication de la population, ainsi que le manque de coordination avec la motion 188. Pour ces raisons, il s'abstiendra.

Le Président lit le DECIDE et passe au vote.

CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA REALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART SUR LA PLACE DU VILLAGE DE CHF 81'866.60 TTC

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 11 oui, 3 non et 5 absentions sur 19 CM présents

1. D'approuver un crédit d'investissement pour la réalisation d'une œuvre d'Art en deux parties, sur la place de l'Eglise au village de Confignon et à l'école de Cressy, sollicitée par le Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics de la commune de Confignon (FMV) de CHF 81'866.60 TTC, sous déduction du montant à disposition du Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics disponible, soit CHF 68'456.65 à ce jour.
2. Dire que le Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics de la commune de Confignon sera dissout dans le cadre des écritures de bouclage à hauteur de CHF 68'456.65.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 3290.210.5090, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. De financer cet investissement par les fonds propres et le Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics.
5. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 3290.210.33009. «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

La DM 927 est acceptée par 11 oui, 3 non et 5 abstentions.

11. DM 924 – Crédit d'investissement de CHF 260'000.- TTC pour le financement de la part communale des travaux pour l'extension de la ligne de tramway 15 Genève – Saint-Julien-en-Genevois

Le Président rappelle que cette DM avait été renvoyée en CFAS et CCE. Il passe la parole à **M. Kormann** pour commencer.

M. Kormann explique que M. Rouvez a présenté le projet en détail à la commission et a précisé la part qui affère à la commune de celle qui affère aux autres intervenants comme le canton et la Confédération. Il rappelle qu'il s'agit d'une 1^{ère} tranche d'équipements pour la construction de remblais devant accueillir le tram le temps d'installer les aménagements nécessaires dans une phase ultérieure. Un des éléments relevés par la commission a été de demander un allongement des murets de soutènement de 10m à l'unique arrêt prévu pour l'instant, ce afin de ne pas figer totalement son emplacement. L'enveloppe financière ne devrait pas en être impactée, aussi la CCE préavise favorablement cette DM et recommande de la voter.

M. Francey précise que le montant de CHF 260'000.- prévu fait partie d'un montant global de CHF 1'225'000.-, prévu dans le plan des investissements pour les futurs travaux du tram. La commune aura à sa charge les routes cantonales, les arrêts du tram, les plantations, l'éclairage public des quais, ainsi que le mobilier urbain. Pour cette phase, il a été décidé de ne construire que l'arrêt de tram dans le quartier des Cherpines, afin d'éviter de futurs frais supplémentaires pour le cas où l'arrêt serait déplacé. Le montant engagé par la commune sera de CHF 205'000.-, une subvention fédérale de CHF 55'000.- sera versée à la fin des travaux. Tenant compte de toutes les informations reçues, la commission a préavisé favorablement à 6 contre 1, ce crédit d'investissement de CHF 260'000.-.

M. Barcellini revient sur la part des subventions fédérales qu'il n'a pas entièrement comprise, il pense qu'il faudra donc être très vigilant lorsque nous aborderons les parties plus importantes de ce projet pour s'assurer que la commune paie sa part et pas plus.

M. Kormann rappelle que VdG est en faveur d'une mobilité douce et soutient l'arrivée du tram, il rappelle cependant que cette arrivée avant l'arrivée des habitants a été un combat et une demande expresse du précédent CM, fruit d'une réflexion visant à favoriser de bonnes habitudes en matière de déplacement dès le départ. VdG recommande donc de voter ce crédit.

Le Président lit le DECIDE avant de passer au vote de la DM 924.



Législature 2020-2025

Délibération N° 924

Séance du Conseil municipal du 8 mars 2022

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 260'000.- TTC POUR LE FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE DES TRAVAUX POUR L'EXTENSION DE LA LIGNE DE TRAMWAY 15 GENEVE – SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission constructions et équipements (CCE) du 22 février 2022,

Vu le préavis de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 28 février 2022,

Vu le Projet d'agglomération et plus particulièrement la mesure 35-14 prévoyant la « construction d'un axe de tram entre Genève et Saint-Julien-en-Genevois et requalification de l'espace-rue, y compris desserte sud de Perly »,

Vu le Plan Directeur Cantonal 2030 et plus particulièrement la mesure 7 de la fiche B-02 prévoyant la « construction d'une ligne de tramway entre Genève et Saint-Julien-en-Genevois »,

Vu la Loi sur le réseau des transports publics (LRTP, H 1 50) du canton de Genève,

Vu le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois (CCTPG, H 1 55.04),

Vu le Plan d'Actions des Transports Collectifs 2020-2024 de l'Office Cantonal des Transports du Département des Infrastructures,

Vu le Plan Directeur de Quartier « Les Cherpines » N° 29'897, approuvé par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013 et adopté par les conseils municipaux des communes de Confignon et de Plan-les-Ouates le 18 juin 2013, prévoyant la desserte du quartier par le tramway Genève – Saint-Julien,

Vu la convention relative à la coordination entre l'urbanisation et l'offre de mobilité aux Cherpines du 13 novembre 2017 entre la République et Canton de Genève et les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates, conditionnant la réalisation du PLQ « Le Rolliet » (hors pièce D) à la mise en service du prolongement de la ligne 15 du tramway,

Vu les besoins en matière d'aménagement d'axe tram entre Genève et Saint-Julien-en-Genevois,

Vu que la ligne 15 fait partie intégrante du réseau ferroviaire du Grand Genève au même titre que le Léman Express,

Vu le coût global du projet qui s'élève à CHF 34'705'318.-,

Vu le montant de CHF 1'225'000.- qui figure pour ce projet au plan des investissements 2022-2025 de la commune de Confignon,

Vu le coût de la première étape qui se monte à CHF 260'000.-,

Vu les subventions fédérales relatives au Projet d'Agglomération et à l'Ordonnance sur la Protection contre le Bruit (OPB) de CHF 55'000.-,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 1 abstention sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 260'000.- TTC destiné au financement de la 1^{ère} part communale des travaux de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien-en-Genevois.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 260'000.- TTC destiné à financer ces travaux, dont à déduire la recette estimée à CHF 55'000.- TTC de subvention fédérale.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 260'000.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 6220.240.501 et la recette de CHF 55'000.- sous rubrique N° 6220.240.66, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 205'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 6220.240.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2023.
5. D'autoriser le Conseil administratif, si nécessaire, à contracter un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 260'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

La DM 924 est approuvée par 18 oui et 1 abstention.

12. R 194 – ZDIA des Cherpines : gouvernance, Ecoparc durable et promotion économique

M. Mazzola re-situe cette résolution en rappelant l'audition en TCR de la FTI, plus celle de notre c.a. en commission CAM pour les futurs enjeux industriels. Il explique qu'il s'agit d'une déclaration d'intention envers le CE, pour lui demander d'accélérer les démarches et aussi de tenir ses engagements et rappeler les responsabilités quant aux futurs enjeux auxquels la commune va devoir faire face. Enfin, de rappeler aussi la contribution de cette ZI pour financer les futurs quartiers.

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Barcellini remercie **M. Mazzola** pour son rappel des séquences ayant amené à cette résolution commune. Il y a urgence et il rappelle que lors des séances avec la FTI, une certaine condescendance s'est révélée, c'est ce qu'il a personnellement ressenti. Il est donc important d'être uni et de soutenir le c.a. dans ses démarches. Il demande donc un vote sur le siège.

Mme Schmidt explique que le PDC est totalement convaincu de la démarche et soutient cette résolution.

Le Président propose de passer au vote sur le siège, puis sur la résolution après lecture.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.

 Commune de Confignon	Résolution	R194
---	-------------------	-------------

Proposition présentée par Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux :
Félicien Mazzola, Martin Barcellini, Isabelle Stoffel

Date de dépôt : lundi 21 février 2022

Date de traitement : mardi 8 mars 2022

ZDIA des Cherpines : gouvernance, Ecoparc durable et promotion économique

Considérant :

- Les démarches déjà effectuées depuis une dizaine d'années ayant conduit à l'adoption le 8 mai 2018 d'un règlement pour la zone industrielle et artisanale des Cherpines, incluant des principes ambitieux et novateurs en vue d'un éco-parc industriel et artisanal, dont la création d'une inédite « Commission de l'EcoParc » ;
- Les demandes à réitérées reprises de la commune pour que cette commission soit mise en place et que la promotion économique cantonale s'implique dans le dossier, gouvernance prévue depuis 4 ans maintenant ;
- L'impérieuse nécessité que Confignon puisse compter sur ces ressources fiscales afin de financer de manière sereine la construction du futur quartier des Cherpines ;
- La demande claire de la Commune d'attirer des industries à « forte valeur ajoutée », étant donné le manque de terrains de la Commune ;
- Le danger d'une simple relocalisation des entreprises du PAV, ne correspondant pas au critère de « forte valeur ajoutée » ;
- Que dans son rapport 156 de décembre 2019, la cour des comptes, parlant de l'écoParc souligne « Le risque financier est lié à une stratégie économique insuffisamment définie pour

l'écoParc des Cherpines, retardant à la fois la réalisation de la zone industrielle et les recettes fiscales escomptées » ;

- L'état d'avancement et les opportunités déjà manquées sur cette ZIA des Cherpines ;
- Le besoin pour une commune de la taille de Confignon de pouvoir bénéficier des outils de la promotion économique des services de l'Etat ;
- Le silence et l'absence quasi-totale de ceux-ci ces dernières années.

Le Conseil municipal demande au Conseil d'Etat à l'unanimité des 19 CM présents :

- De soutenir la mise en place immédiate de cette « Commission de l'EcoParc » ;
- De définir une stratégie économique complète pour l'écoParc et de la communiquer ;
- De s'impliquer politiquement et de mobiliser de manière active les outils de la promotion économique cantonale pour la création de cette ZIA, en tant que projet modèle pour une économie durable et à haute valeur ajoutée, qui puisse s'intégrer de manière harmonieuse et efficace au futur quartier ;
- De respecter les objectifs et le contenu de la convention entre l'Etat de Genève et la FTI (législature 2018-2023).

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

La résolution R 194 est acceptée à l'unanimité.

13. M 193 – Promotion économique et accueil des entreprises à Confignon

M. Francey et M. Mazzola expliquent qu'en tant qu'instigateurs de cette motion, il s'agit de se rendre compte que la commune aura besoin de gros investissements financiers et qu'il faudra attirer des sociétés importantes pouvant payer des impôts sur la commune dans les années à venir. Ils se sont également rendu compte qu'une société qui s'est établie sur la commune il y a 2 ans, n'a toujours pas été contactée par le CA pour déterminer ses besoins. Ils ont donc jugé qu'il était temps de faire quelque chose du type de ce qui se fait à Lancy, par ex. des invitations à des petits déjeuners de toutes les entreprises de la commune pour une meilleure connaissance de celles-ci par les élus, pour connaître leurs besoins, mais aussi pour évaluer quels revenus en attendre pour la commune. C'est la raison pour laquelle cette motion a été lancée dans le but de lancer la promotion économique, mais aussi d'évaluer l'engagement d'une personne pour cela. De plus, réfléchir à l'organisation d'une réunion des entreprises sur la commune une fois par an.

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Mazzola propose un renvoi en CFAS. Puis il précise encore qu'il s'agit surtout de se projeter dans un temps plus long et d'anticiper les enjeux. Il souligne l'aspect prospectif et non immédiat de la motion.

M. Barcellini soutient ce renvoi et se trouve rassuré sur l'aspect temporalité tel qu'exprimé par **M. Mazzola**. Il se réjouit de cette proposition.

M. Eugster informe que le PDC soutient ce renvoi en CFAS.

Le Président propose de voter sur le renvoi en CFAS.

Le renvoi de la motion en CFAS est accepté à l'unanimité.

14. Questions

Mme Stoffel adresse la question suivante au CA : la commune a-t-elle prévu d'organiser une collecte de produits de 1^{ère} nécessité en soutien à la population ukrainienne ? Est-il aussi prévu de fournir une aide logistique aux habitants de Confignon souhaitant accueillir des réfugiés ?

Mme Gabus-Thorens informe que le CA traitera de l'Ukraine demain, une collecte pour les produits de 1^{ère} nécessité sera à l'OJ. Puis, concernant l'accueil des réfugiés, c'est l'Hospice général qui s'en occupera, donc elle propose à ceux qui le souhaitent de le contacter à cette fin.

M. Marti revient sur la convention des Evaux pour demander où nous en sommes de l'annexe 6 de celle-ci, qui ne figure toujours pas sur leur site ? Est-ce signé et pourquoi devoir attendre 2 mois avant de publier ?

Mme von Gunten-Dal Busco répond que c'est le statu quo par rapport à la dernière fois. Et pourquoi 2 mois, c'est ce qui est prévu dans la convention.

M. Rupp signale de gros travaux en cours au 4-6 ch. Chaumont avec une rénovation importante et il demande si la FL pourrait s'en inspirer pour une rénovation du 7-9 Hutins au lieu d'une démolition ?

Mme von Gunten-Dal Busco prend note de la suggestion.

M. Mazzola se réfère aux projets de pistes cyclables recouvertes par des panneaux photovoltaïques menés par les SIG à Satigny et demande si une possibilité de s'annoncer pour de tels projets existe ?

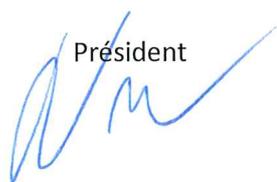
Le CA répondra à la prochaine séance.

15. Propositions individuelles et divers

Néant.

Le Président lève la séance à 21H34.

Nicolas FOURNIER

Président


Xavier FRANCEY

Secrétaire